

COMPTE RENDU de la Séance du 16 DECEMBRE 2020

Procès-verbal des délibérations du COMITE du SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE de la BOUCLE de la MOSELLE

Le Conseil d'administration du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Boucle de la Moselle s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Emmanuel PAYEUR, à la mairie de Chaudeney-sur-Moselle, le mercredi seize décembre deux mille vingt à dix-huit heures et zéro minute. La convocation a été adressée le 08/12/2020 avec l'ordre du jour suivant :

– Subvention accordée à l'association MJC « Les Naux »

– Rémunération des heures complémentaires ou supplémentaires effectuées par les ATSEM (**annule et remplace la délibération n°2016/17 du 19/07/2016**)

– Désignation du bureau d'études pour le projet de rénovation thermique de l'école maternelle du Marronnier de Sully

– Désignation du bureau d'études pour le projet de rénovation thermique de l'école primaire du Mont-Hachey

Etaient présents Messieurs et Mesdames: MM Xavier COLIN, Gilles GUYOT, Martin LAMBERTY, Nadine MOREL, Emmanuel PAYEUR et Odile SEY.

Absents excusés : M. Florian MILITCH procuration à Mme Nadine MOREL, Mme Marion MOUROT et M. Thomas COLIN.

M. Gilles GUYOT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président propose l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Désignation du représentant de la collectivité au sein de l'assemblée générale de la SPL IN-PACT Gestion Locale

- Validation du rapport d'activité 2019 de la SPL-XDEMAT (accès plateforme dématérialisée de transmission des actes)

Le Conseil d'administration du SIS de la Boucle de la Moselle approuve à l'unanimité l'ajout de ces deux points supplémentaires à l'ordre du jour.

– Subvention accordée à l'association MJC « Les Naux »

Le Président du SIS de la Boucle de la Moselle informe les membres du Conseil d'administration du SIS de la demande de subvention de l'association MJC « Les Naux » pour l'achat de fournitures réglées en lieu et place du Syndicat, pour un montant de **112.50 € + 113.25 € = 225.75 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du SIS de la Boucle de la Moselle décide à l'unanimité d'accorder une subvention de **225.75 € à l'association MJC « Les Naux »** pour rembourser l'achat de fournitures.

– Rémunération des heures complémentaires ou supplémentaires effectuées par les ATSEM (**annule et remplace la délibération n°2016/17 du 19/07/2016**)

Le Président informe les membres du Comité Syndical du SIS que les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) travaillant à l'école maternelle de Chaudeney-sur-Moselle peuvent être amenées à effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires. Après délibération, les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité :

- d'accepter de rémunérer les heures complémentaires ou supplémentaires effectuées par les ATSEM,

- d'autoriser le Président à signer tous documents concernant ce dossier.

– Désignation du bureau d'études pour le projet de rénovation thermique de l'école maternelle du Marronnier de Sully

Le Président informe les membres du Comité Syndical du SIS qu'une consultation a été lancée auprès de trois bureaux d'études pour le projet de rénovation thermique de l'école maternelle du Marronnier de Sully. Après délibération, les membres du Comité Syndical du SIS décide à l'unanimité :

- de retenir le bureau d'études Cédric Héry Architecte DPLG (FAVIERES) pour la réalisation de l'étude de rénovation thermique de l'école maternelle du Marronnier de Sully,

- d'accepter le devis du 27/11/2020 d'un montant de **1 200,00 €HT soit 1 440.00 €TTC**

- d'autoriser le Président à signer tous documents concernant ce dossier.

– Désignation du bureau d'études pour le projet de rénovation thermique de l'école primaire du Mont-Hachey

Le Président informe les membres du Comité Syndical du SIS qu'une consultation a été lancée auprès de trois bureaux d'études pour le projet de rénovation thermique de l'école primaire du Mont-Hachey. Après délibération, les membres du Comité Syndical du SIS décide à l'unanimité :

- de retenir le bureau d'études BET HUGUET (NANCY) pour la réalisation de l'étude de rénovation thermique de l'école primaire du Mont-Hachey,

- d'accepter le devis du 25/11/2020 d'un montant de **3 858,00 €HT soit 4 629.60 €TTC**

- d'autoriser le Président à signer tous documents concernant ce dossier.

– Désignation du représentant du SIS au sein de l'assemblée générale de la SPL IN-PACT Gestion Locale

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-1, L.1524-5 et R.1524-3 et suivants ;

Vu la délibération du 19/11/2018 par laquelle le Comité Syndical du SIS de la Boucle de la Moselle a autorisé l'adhésion à la SPL IN-PACT GL,

Vu les statuts de la SPL IN-PACT Gestion Locale en vigueur ;

Considérant la nécessité de désigner un nouveau représentant du SIS de la Boucle de la Moselle au sein de l'assemblée générale de la SPL IN-PACT Gestion Locale, à la suite des élections municipales de 2020 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical du SIS de la Boucle de la Moselle, décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Emmanuel PAYEUR comme représentant à l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale.

-Examen du rapport de gestion 2019 du Conseil d'administration de la SPL-XDEMAT

Par délibération du 20/12/2017, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Comité Syndical du SIS de la Boucle de la Moselle, après examen, décide à l'unanimité d'approuver le rapport de gestion 2019 du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Monsieur le Président de cette communication.

Le Président certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 17/12/2020 et transmis au contrôle de légalité le 18/12/2020.

Le Président, E. PAYEUR